

plication de cet article. Il n'a été donné aucune raison cet après-midi pour le justifier.

M. DAVIDSON: Je ne saurais souscrire aux observations du député d'Halifax et je suis surpris que l'honorable député qui veut accorder le droit électoral à toutes les femmes, cherche à le restreindre de cette façon. J'aurais cru que puisqu'il est en faveur du suffrage universel, il se déclarerait heureux de l'étendre autant que possible et que s'il ne pouvait obtenir un gros pain, il se contenterait d'un petit pain.

M. MACLEAN (Halifax): Je ne saurais comprendre le raisonnement de mon honorable ami.

M. DAVIDSON: Je le regrette. Il y a pourtant une grande distinction à faire au point de vue du danger entre les soldats qui sont en garnison ou dans les camps au Canada et les matelots sur un navire sur nos côtes de l'océan Atlantique. Je ne crois pas qu'il y ait d'occupation plus dangereuse que celle de nos braves marins qui protègent ces côtes. Ils s'occupent de l'enlèvement des mines sous-marines et sont continuellement exposés au danger de frapper des mines invisibles; ils peuvent être torpillés, ou encore rencontrer un navire ennemi; il y a outre cela les dangers de la mer. Il n'y a pas de carrière où la vie court plus de risques que celles de ces braves marins auxquels je veux offrir cet hommage bien mérité. Je conçois parfaitement que les angoisses des parentes de ces marins soient aussi grandes que celles des parentes de nos soldats au front.

M. MACLEAN (Halifax): D'où vient tant d'angoisses? Quelle peut bien être la cause de toutes ces angoisses des parentes des marins employés sur certains navires d'Halifax, qui ne font qu'à peu près deux heures de travail par jour?

M. DAVIDSON: Mon honorable ami a le cœur bien dur.

M. MACLEAN (Halifax): Non, je n'ai pas le cœur dur; mais dites-moi d'où vient l'angoisse?

M. DAVIDSON: Toute femme attachée à son mari est naturellement dans l'angoisse, lorsque celui-ci est exposé aux dangers de la mer, et ces marins, quand bien même ils ne sortiraient du port que deux heures par jour, courent sur la côte de l'Atlantique le danger de rencontrer des sous-marins, des vaisseaux ennemis et des tempêtes. Ils sont réellement en danger,

[M. Maclean (Halifax.)]

et leurs femmes ont autant d'inquiétudes que celles des soldats au front.

M. MACLEAN (Halifax): Il faut que mon honorable ami ait le cerveau hanté par les vaisseaux fantômes de l'ennemi, ou encore ces "vaisseaux qui passent dans la nuit". Il ne peut certainement pas dire que des vaisseaux réels de l'ennemi menacent les nôtres.

M. DAVIDSON: Je suis surpris de voir mon honorable ami dire que la flotte canadienne est un fantôme. Je suis surpris aussi, lorsqu'il prétend que l'océan n'offre pas de dangers à l'époque présente. La mer est remplie de dangers et il ne peut y avoir de carrière plus dangereuse que celle de ces marins. Si l'on considère le sacrifice qu'ils font pour la cause et pour le drapeau, nous sommes autorisés à donner à leurs braves femmes le privilège du suffrage, et j'ai confiance que cette loi le leur accordera.

M. MACLEAN (Halifax): Par ce bill les parentes de 57 télégraphistes marconigraphes sur la côte de l'Atlantique, et 35 sur la côte du Pacifique obtiendront le droit de voter. Est-ce que mon honorable ami osera dire que les femmes, les sœurs, et les mères de ces télégraphistes ont beaucoup d'inquiétudes sur leur sort? Est-ce qu'ils sont exposés à de grands dangers et courent beaucoup de risques?

M. DAVIDSON: J'affirme sans crainte que ces télégraphistes sont exposés à des dangers. Je le demande à mon honorable ami, si l'ennemi n'a pas semé des mines sur la côte de l'Atlantique, et si ce danger n'existe pas, pourquoi ferait-on chercher ces mines par des navires?

M. MACLEAN (Halifax): Ils ne s'en occupent guère.

M. DAVIDSON: Mais les navires sortent tous les jours.

M. MACLEAN (Halifax): Une fois de temps à autre.

M. DAVIDSON: Je sais le contraire.

M. MACLEAN (Halifax): Je voudrais savoir ce que le secrétaire d'Etat pense de ma proposition de modifier ce bill. L'honorable député d'Annapolis (M. Davidson) souffre de certaines hallucinations au sujet de ces navires. La protection de nos côtes est faite réellement par les croiseurs de la marine anglaise qui sont stationnés sur nos côtes. Les dispositions du projet de loi sont applicables, je crois, aux officiers et